



MEMO / NOTE DE SERVICE

Information previously distributed / Information distribuée auparavant

TO: Community Services Committee

DESTINATAIRE : Comité des services communautaires

**FROM: Clara Freire
General Manager, Community and
Social Services**

**Contact :
Clara Freire
General Manager, Community and
Social Services
613-580-2424 x 25684
clara.freire@ottawa.ca**

**EXPÉDITEUR : Clara Freire
Directrice générale, Services sociaux
et communautaires**

**Personne-ressource :
Clara Freire
Directrice générale
Services sociaux et communautaires
613-580-2424 poste 25684
clara.freire@ottawa.ca**

DATE : November 15, 2023

15 novembre 2023

FILE NUMBER: ACS2023-CSS-GEN-018

**SUBJECT: Use of Delegated Authority during 2022 by the Community and Social
Services Department under Schedule “D” City of Ottawa By-law 2022-29**

**OBJET : Utilisation de la délégation de pouvoirs en 2022 par la Direction générale
des services sociaux et communautaires en vertu de l'annexe « D » du *Règlement*
n° 2022-29 de la Ville d'Ottawa**

OBJET

Nous donnons ci-après, au Comité des services communautaires, de l'information sur les pouvoirs délégués exercés en 2022 par la Direction générale des services sociaux et communautaires.

CONTEXTE

L'annexe « D » du *Règlement municipal sur la délégation de pouvoirs* (Règlement n° 2022-29), tel que modifié par le *Règlement municipal n° 2022-77* et le *Règlement municipal n° 2022-253*, autorise le directeur général et les chefs des différentes directions à conclure des accords et à mettre en œuvre d'autres actions liées à leur mandat. Le règlement municipal comprend tous les renseignements, dont les titres précis des postes ayant des pouvoirs délégués, ainsi que les limites prescrites par celui-ci. Pour les besoins du présent rapport, le *Règlement municipal 2022-29* a été cité en référence, car aucune des modifications apportées au cours de l'année 2022 n'a eu d'incidence sur l'annexe « D ». Ce rapport dresse la liste des conventions de services, des accords de contribution et des accords de subventions qui ont été approuvés, modifiés, prorogés ou signés en 2022.

La liste ci-dessous résume les pouvoirs délégués.

1. La **directrice générale de la Direction générale des services sociaux et communautaires** est titulaire des pouvoirs délégués permettant de signer les conventions et les accords afin de toucher le financement versé par le gouvernement fédéral ou le gouvernement provincial, ainsi que les conventions de services, les accords de contribution et les accords de subvention.
2. Le **Service de l'équité des genres et des races, de l'inclusion, des relations avec les Autochtones et du développement social**, qui comprend le Financement communautaire, est titulaire des pouvoirs délégués permettant de signer les conventions et les accords se rapportant aux initiatives du Service.
3. Les **Services sociaux et d'emploi** sont titulaires des pouvoirs délégués permettant d'approuver, de modifier, de proroger et de signer les conventions et les accords avec le gouvernement provincial ou le gouvernement fédéral, à la condition que ces conventions et accords se rapportent aux services sociaux et d'emploi, en plus d'être habilités à signer les conventions et les accords relatifs à la *Loi de 1997 sur le programme Ontario au travail*, à la *Loi de 1997 sur le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées*, à la *Loi sur les services d'aides familiales et*

d'infirmières visiteuses et aux autres initiatives dans les services sociaux et le développement de l'emploi.

4. Les **Services des soins de longue durée** sont titulaires des pouvoirs délégués permettant de signer les conventions et les accords se rapportant aux soins de longue durée, dont les accords d'admission des résidents et les accords de responsabilisation.
5. Les **Services du logement** sont titulaires des pouvoirs délégués permettant de signer les conventions et les accords financés par la Ville, par le gouvernement provincial ou par le gouvernement fédéral relativement au logement et à l'itinérance.
6. Les **Services à l'enfance** sont titulaires des pouvoirs délégués permettant de signer les conventions et les accords se rapportant aux programmes des services de garde d'enfants provinciaux et municipaux.

ANALYSE

Le tableau 1 fait état des pouvoirs exercés en vertu des articles 1, 2 et 3 de l'annexe « D » du *Règlement municipal n° 2022-29* de la Ville d'Ottawa, dans sa version modifiée par le *Règlement municipal n° 2022-77* et le *Règlement municipal n° 2022-253*.

Tableau 1 : Directrice générale de la Direction générale des services sociaux et communautaires – Conventions et accords signés en 2022 avec le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial et conventions de services, accords de contribution et accords de subvention.

Programme	Description	Provision de 2022 (\$)
	Ces pouvoirs n'ont pas été exercés en 2022.	
	TOTAL	

Le tableau 2 présente le pouvoir exercé en vertu de l'article 4 de l'annexe « D » du *Règlement municipal n° 2022-29* de la Ville d'Ottawa, dans sa version modifiée par le *Règlement municipal n° 2022-77* et le *Règlement municipal n° 2022-253*.

Tableau 2 : Service de l'équité des genres et des races, de l'inclusion, des relations avec les Autochtones et du développement social – Programmes de financement des conventions et des accords de 2022

Programme	Description	Provision de 2022 (\$)
Fonds pour la sécurité et le bien-être dans les collectivités	En 2022, 19 organismes communautaires ont signé des accords de financement.	2 216 487
Financement d'urgence pour la COVID-19	En 2022, un organisme communautaire a signé un accord de financement.	16 000
Programme de financement d'événements civiques	En 2022, 34 organismes communautaires ont signé des accords de financement.	59,994
Financement communautaire durable	En 2022, 95 organismes communautaires ont signé des accords de financement.	26 833 057
Financement communautaire pour la sensibilisation des jeunes (Plan d'investissement pour le secteur du logement social et l'itinérance)	En 2022, un organisme communautaire a signé un accord de financement.	450 000
Financement communautaire d'urgence	En 2022, dix organismes communautaires ont touché un financement supplémentaire.	400,706
Financement des besoins communautaires	En 2022, un organisme communautaire a signé un	70 000

Programme	Description	Provision de 2022 (\$)
émergents	accord de financement.	
Financement pour le transport d'urgence par autobus	En 2022, 50 organismes communautaires ont signé des accords de financement.	150 616,50
	TOTAL	27 980 374

Le tableau 3 représente le pouvoir exercé en vertu de l'article 5 de l'annexe « D » du *Règlement municipal n° 2022-29* de la Ville d'Ottawa, dans sa version modifiée par le *Règlement municipal n° 2022-77* et le *Règlement municipal n° 2022-253*.

Tableau 3 : Services sociaux et d'emploi – Accords signés en 2022 relativement à la Loi de 1997 sur le programme Ontario au travail, à la Loi de 1997 sur le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, ainsi qu'à d'autres initiatives dans les domaines des services sociaux et du développement de l'emploi

Programme	Description	Provision de 2022 (\$)
Ontario au travail	Entente de paiement de transfert de l'Ontario Contrat de service 2022 – Ontario au travail : ce contrat permet d'offrir de l'aide financière et professionnelle aux personnes qui ont des besoins financiers temporaires.	67 853 200
Ontario au travail – Programme Expérience, poursuite et reprise des études pour les parents	Trois accords de contribution signés avec des organismes communautaires pour la prestation de services de soutien auprès des bénéficiaires d'Ontario au travail participant au programme Expérience, poursuite et reprise	115,834

Programme	Description	Provision de 2022 (\$)
	des études pour les parents.	
Équipe de services mobiles et d'intervention	Sept conventions de services signés avec des organismes communautaires concernant les responsabilités de chaque partie en lien avec l'Équipe de services mobiles et d'intervention dans les emplacements couverts par les organismes.	0
Fonds de soutien d'urgence temporaire pour l'isolement face à la COVID-19 (Stratégie pour les communautés prioritaires)	Modification de l'accord de contribution avec une organisation communautaire. Ce financement encourage un groupe cible très vulnérable à se soumettre au dépistage de la COVID-19 et à se confiner conformément aux lignes directrices en matière de santé publique pour ainsi réduire la transmission de la COVID-19 dans les communautés prioritaires.	48 500
Emploi Ontario	Entente de paiement de transfert de l'Ontario La Ville d'Ottawa et Emploi Ontario offrent des services d'emplois aux personnes sans emploi et sous-employées au sein de notre communauté.	2 912 364
Fonds pour le développement des compétences	Entente de paiement de transfert de l'Ontario L'objectif est de fournir une formation complète axée sur les	4 000 435

Programme	Description	Provision de 2022 (\$)
	compétences dans le secteur du tourisme d'accueil et des services alimentaires, spécifiquement l'agrément des préposés à la manipulation des aliments. Les fonds comprennent 1 663 050 \$ pour trois accords de contribution signés avec des organisations communautaires pour la mise en œuvre du programme de formation.	
	TOTAL	74 930 333

Le tableau 4 représente le pouvoir exercé en vertu de l'article 6 de l'annexe « D » du *Règlement municipal n° 2022-29* de la Ville d'Ottawa, dans sa version modifiée par le *Règlement municipal n° 2022-77* et le *Règlement municipal n° 2022-253*.

Tableau 4 : Émission de chèques par la directrice générale dans les cas d'urgence

Programme	Description	Provision de 2022 (\$)
	Ces pouvoirs n'ont pas été exercés en 2022.	
	TOTAL	0 \$

Les tableaux 5a et 5 b font état des pouvoirs exercés en vertu de l'article 7 de l'annexe « D » du *Règlement municipal n° 2022-29* de la Ville d'Ottawa, dans sa version modifiée par le *Règlement municipal n° 2022-77* et le *Règlement municipal n° 2022-253*.

Tableau 5a : Services de soins de longue durée – Accords d’admission des résidents en 2022

Programme	Description	Provision
Résidents et procurations de résidents et de la Ville d’Ottawa – Centre d’accueil Champlain	Accords décrivant les soins offerts et les responsabilités du foyer, ainsi que les responsabilités des résidents, dans le cadre des services et du paiement des frais.	66 admissions de résidents et 60 accords d’admission signés.
Résidents et procurations de résidents et de la Ville d’Ottawa – Garry-J. – Armstrong	Accords décrivant les soins offerts et les responsabilités du foyer, ainsi que les responsabilités des résidents, dans le cadre des services et du paiement des frais.	66 admissions et 57 accords d’admission signés.
Résidents et procurations de résidents et de la Ville d’Ottawa – Carleton Lodge	Accords décrivant les soins offerts et les responsabilités du foyer, ainsi que les responsabilités des résidents, dans le cadre des services et du paiement des frais.	50 admissions et 49 accords d’admission signés.
Résidents et procurations de résidents et de la Ville d’Ottawa – Peter-D.-Clark	Accords décrivant les soins offerts et les responsabilités du foyer, ainsi que les responsabilités des résidents, dans le cadre des services et du paiement des frais.	69 admissions et 69 accords d’admission signés.

* Frais imposés par le gouvernement provincial pour les chambres de base ou privées, comme l’indique chaque accord.

Tableau 5 b : Services de soins de longue durée – Ententes de responsabilisation conclues en 2022 entre Santé Ontario et la Ville d’Ottawa

Parties des accords	Description	Provision de 2022 (\$)
Santé Ontario et Ville d’Ottawa - Entente sur la responsabilité en matière de services liés aux soins de longue durée (ERS-SLD) du Centre d’accueil Champlain	ERS-SLD	13 617 560,55
Santé Ontario et Ville d’Ottawa – ERS-SLD du foyer Carleton Lodge	ERS-SLD	11 792 724,36
Santé Ontario et Ville d’Ottawa – ERS-SLD du foyer Peter-D.-Clark	ERS-SLD	16 104 387,72
Santé Ontario et Ville d’Ottawa – ERS-SLD du foyer Garry-J.-Armstrong	ERS-SLD	13 028 192,37
Santé Ontario et Ville d’Ottawa	Entente de modification concernant l’entente de responsabilisation sur les services multisectoriels	904 907,09
	TOTAL	55 447 772

Le tableau 6 fait état des pouvoirs exercés en vertu des articles 8 et 9 de l’annexe « D » du *Règlement municipal n° 2022-29* de la Ville d’Ottawa, dans sa version modifiée par le *Règlement municipal n° 2022-77* et le *Règlement municipal n° 2022-253*

Tableau 6 : Services du logement – Accords de 2022 relatifs au logement

Programme	Description	Provision de 2022 (\$)
Programmes de suppléments de loyer	Deux nouveaux accords de suppléments de loyer ont été signés en 2022	13,710
Accords dans le cadre du Programme d'aide au logement	415 nouveaux accords ont été signés avec des clients dans le cadre de ce programme en 2022.	1 045 921,08
Programme d'aide au logement – Plan d'investissement pour le secteur du logement social et l'itinérance	Un nouvel accord a été signé en 2022.	223,291
Importants travaux dans les logements sociaux (Plan municipal d'investissement pour le secteur du logement social et l'itinérance)	23 nouveaux accords de réparation des logements sociaux ont été signés en 2022.	3 100 409
Initiative Canada-Ontario de logement communautaire	17 nouveaux accords de réparation des logements sociaux ont été signés en 2022.	12 345 203
Initiative Canada-Ontario de logement communautaire - Programme de planification des infrastructures	24 évaluations de l'état des bâtiments de logements sociaux ou vérifications énergétiques réalisées en 2022	1 000 000

Programme	Description	Provision de 2022 (\$)
Initiative liée aux priorités de l'Ontario en matière de logement – Rénovations Ontario	15 projets de réparation visant à améliorer l'accessibilité des logements sociaux achevés en 2022.	599,999
Logement abordable : Action Ottawa	10 nouveaux accords ont été signés en 2022.	22 527 851
Programme Rénovations Ontario	24 nouveaux accords ont été signés avec des clients en 2022 dans le cadre du programme Rénovations Ontario.	600 000
Financement pendant la pandémie de COVID-19	21 nouveaux accords ont été signés en 2022.	5 348 583,92
Programme provincial de prévention de l'itinérance	13 nouveaux accords ont été signés en 2022.	16 266 994,07
Vers un chez-soi	18 nouveaux accords ont été signés en 2022.	3 875 708,52
	TOTAL	66 947 671

Le tableau 7 fait état des pouvoirs exercés en vertu de l'article 10 de l'annexe « D » du *Règlement municipal n° 2022-29* de la Ville d'Ottawa, dans sa version modifiée par le *Règlement municipal n° 2022-77* et le *Règlement municipal n° 2022-253*.

Tableau 7 : Services à l'enfance - Accords de 2022 relatifs aux programmes de services de garde d'enfants

Programme	Description	Provision de 2022 (\$)
Autres accords de contribution/autres financements	En 2022, 10 entreprises ont reçu du financement d'autres sources.	3 845 041,42
Financement pour l'augmentation des salaires	Un fournisseur de services a signé un nouvel accord de financement en 2022 et un autre fournisseur a signé une prorogation.	52 482,94
Accord de contribution pour financement de services de garde (Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et annexes)	144 fournisseurs de services ont signé des accords de contribution en 2022.	171 876 183,16
Subvention de fonctionnement générale et subventions pour la garde d'enfants	Cinq organismes ont signé des accords de prorogation en 2022.	355 742 92
Ententes provinciales	Entente de paiement de transfert ON y va de la ville d'Ottawa (2018-2022)	187 999 21
Ententes provinciales	Entente de paiement de transfert ON y va de la ville d'Ottawa (2023-2027) <i>Le montant atteint en 2023 a été avancé à la Ville avant le 31 décembre 2023 par l'intermédiaire d'une lettre de certification datée du 16 janvier 2023 assurant un</i>	6 600 000

Programme	Description	Provision de 2022 (\$)
	<i>financement supplémentaire de 10 000 000 \$ pour 2022. Ve sont 6 600 000 \$ qui ont été utilisés en 2022.</i>	
	TOTAL	182 373 707,52

Le tableau 8 représente le pouvoir exercé en vertu de l'article 11 de l'annexe « D » du *Règlement municipal n° 2022-29* de la Ville d'Ottawa, dans sa version modifiée par le *Règlement municipal n° 2022-77* et le *Règlement municipal n° 2022-253*.

Tableau 8 : Service Sécurité et Bien-être dans les collectivités, Politiques et Données analytiques – Accords de 2022 relatifs à la sécurité et au bien-être des communautés, aux politiques et aux données analytiques (anciennement Politiques sociales, Recherche et Données analytiques)

Programme	Description	Provision de 2022 (\$)
CitéStudio	Entente et contrat d'abonnement de CitéStudio avec le réseau mondial CitéStudio et l'Université d'Ottawa.	37,715
	TOTAL	37 715 \$

CONCLUSION

Si vous avez des questions concernant l'exercice des pouvoirs délégués exercés en 2022 au sein de la Direction générale des services sociaux et communautaires en vertu de l'annexe « D » du *Règlement municipal n° 2022-29* de la Ville d'Ottawa, dans sa version modifiée par le *Règlement municipal n° 2022-77* et le *Règlement municipal n° 2022-253*, n'hésitez pas à communiquer avec la personne soussignée.

Clara Freire

General Manager / Directrice générale

Community and Social Services / Services sociaux et communautaires

City of Ottawa | Ville d'Ottawa